

Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac

Commission de gestion et des finances



Roche, le 20 septembre 2025

| | Dates séances | | Signatures |
|------------------------------|---------------|--|------------|
| Rapporteur M. Paulo Teixeira | 09/09/25 | | |
| Mme Aurélie Ziörjen | 09/09/25 | | |
| M. Sunil Khurdi | 09/09/25 | | |
| M. Pascal Aeberhard | 09/09/25 | | |
| M. Arber Jagoda | 09/09/25 | | |

Rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis no 02/2025, concernant le budget 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée de l'étude s'est réunie le 9 août 2025 à 20h00 au Carnotzet de la Commune de Roche, pour l'examen du préavis concernant le budget 2026. Dès 21h15 Monsieur Marc-Olivier Narbel, président du CODIR et Madame Diamanta Maliqi, responsable comptabilité et RH, nous ont rejoint.

Les membres de la commission les remercient pour leur présence, pour leur disponibilité, ainsi que pour les compléments d'informations et les éclairages apportés.

La COGEF est appelée à se déterminer sur tous les postes comptables liés au bon fonctionnement du Conseil intercommunal, au CODIR et à l'administration de l'ASPIHL pour l'exercice 2026. Les montants de ces différents postes comptables ont été passés en revue et semblent cohérents.

Pour l'exercice 2026, il s'agit d'une demande de CHF 6'441'429 contre CHF 5'859'605 en 2025 soit une augmentation de CHF 581'824.

La commission souhaite mettre en évidence les points suivants :

- La COGEF a reçu plusieurs documents avec des modifications de chiffres, les derniers documents reçus le 3 septembre 2025 sont ceux à prendre en considération. En effet la liste définitive des élèves est bouclée qu'au 31 août part les écoles, c'est pour cela que les premiers tableaux de répartitions n'étaient pas juste car le préavis doit être déposé 40 jours avant la réunion du conseil.
- Le tableau du budget 2026 est partiellement adapté pour correspondre au nouveau plan comptable MCH2 c'est pour cela que plusieurs postes changent de groupe.
- 100.3003.00 Jetons de présences : Ce poste à une augmentation de CHF 5'000 à cause des nombreux préavis à traiter.
- 1010.3111.00 (ancien 5001.3011.00) traitements : Ce poste est le montant des salaires administratif, en 2024 ce montant était budgétisé à CHF 250'000 et en 2026 il passe à CHF 400'000 donc une augmentation de CHF 150'000.00 du en partie à l'engagement au 1er décembre 2025 du nouveau responsable technique ainsi qu'une réserve pour une secrétaire et un concierge pour le nouveau bâtiment Ecublens.

Selon le tableau fourni par l'ASPHIL la réparation des charges salariales se composent comme suit :

- Salaires administratif CHF 296'000 comprenant 2 administratifs, 1 comptable et 1 responsable technique.
- Salaire secrétaire supplémentaire janvier à décembre CHF 71'500.
- Salaire concierge de juin à décembre CHF 32'500.
- 1100.3151.00 (ancien 5001.3151.00) Entretien mobilier/machines bureau et programmes : Un montant de CHF 50'000.00 à été rajouté pour le nouveau programme de comptabilité MCH2 cela comprend le nouveau programme ainsi que la formation à celui-ci, à savoir que ce programme coutera par la suite entre CHF 20'000 et CHF 25'000 par année.
- 3540.361.01 Location pavillon Roche : Ce pavillon est loué jusqu'à juin 2026 ces classes seront réparties dans le nouveau bâtiment d'Ecublens.
- 3562.3312.00 Amortissement bâtiment de la Tour rouge : Cet amortissement se rajoute pour l'année 2026.
- 3562.3313.00 Amortissement mobilier et photovoltaïque de la Tour rouge : Cet amortissement se rajoute également en plus pour l'année 2026
- 5008.3662.00 Courses d'école : Le montant a été réduit à CHF 55'000 à la place de CHF 75'000 ce montant à été revu à la baisse en accord avec la Direction des écoles pour cause d'utilisation partielle des années précédentes.
- 5100.3151.001 Maintenance et licences Wifi : Les 102 bornes Wifi seront remplacées car elles ont une durée de vie de 8 ans cela sera fait pour un montant de CHF 70'000.

Au poste 5100.415.01 une subvention cantonale d'environ CHF 37'500 sera versée pour le remplacement de celles-ci.

Pour conclure, les membres de la commission constatent qu'hormis les augmentations liées au nouveau programme de comptabilité MCH2, l'engagement d'un/e employé/e au secrétariat et d'un responsable technique ainsi que les frais liés aux préavis déjà acceptés par ce conseil pour les constructions, le budget est stable par rapport à celui de 2025.

Au vu de tout ce qui précède, la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté et donc de prendre les décisions suivantes :

- **vu** le préavis municipal no 02/2025 relatif au budget 2026
- **ouï** le rapport de la Commissions chargée d'étudier cet objet
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

D'approuver le budget pour l'année 2026 présentant les résultats suivants

- Un total de revenus de CHF 6'441'429.00
- Un total de charges de CHF 6'441'429.00

Roche, le 20 septembre 2025

Pour la Commission :

Paulo Teixeira 1^{er} membre

Pascal Aeberhard

Sunil Khurdi

Arber Jagoda

Aurélie Ziörjen